

**PROCES-VERBAL**  
**DU CONSEIL DE L'UFR DE MEDECINE ET DES PROFESSIONS PARAMEDICALES**  
**SEANCE PLENIERE DU LUNDI 23 MARS 2026**

Le Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales s'est réuni le lundi 23 mars 2026 à 08 h 00, sous la présidence de Monsieur le Professeur Pierre CLAVELOU, Doyen-Directeur de l'UFR.

La liste élargée des membres du Conseil, jointe en annexe, indique les présents et les délégations de pouvoir.

Monsieur le Doyen donne lecture du procès-verbal de la séance précédente (en date du 23 février 2026). Il est adopté à l'unanimité.

Madame Christelle BLAVIGNAC, responsable du Centre d'Imagerie Cellulaire Santé (CICS) est invitée à présenter les activités et le bilan 2025 de cette structure : son organisation fonctionnelle, son évolution, ses points forts, ses trois plateaux techniques, ses missions et prestations, son budget prévisionnel et ses actualités/projets 2026 (annexe A).

En l'absence de Monsieur Loïc BLANCHON, empêché, le Doyen dresse ensuite le bilan des deux évènements annuels majeurs organisés par la Cellule Communication de l'UFR, à savoir le Salon AUVERSUP et la Journée Portes Ouvertes (annexe B). Il remercie à nouveau l'ensemble des acteurs (organisateur, intervenants...) qui ont contribué au bon déroulement de ces deux manifestations qui ont remporté un vif succès.

## **I – STRUCTURE**

---

### **1.1 – Règlement de la Commission « Promotion Hospitalo-Universitaire »**

Monsieur CLAVELOU explique le contexte de cette demande, qui découle d'une décision prise en séance restreinte aux Formations A et B1 de mettre en place une commission chargée de formuler des avis sur les promotions hospitalo-universitaires et les primes universitaires sollicitées par les enseignants titulaires, hospitalo-universitaires et de Médecine Générale, avant validation en Conseil de l'UFR.

La création de la Commission « Promotion Hospitalo-Universitaire » a été actée le 23 février 2026 et doit être intégrée aux statuts de l'UFR. Il soumet donc le règlement de celle-ci à l'approbation des membres du Conseil (annexe C).

Une discussion s'en suit, au terme de laquelle ce règlement est unanimement approuvé.

La Commission « Promotion Hospitalo-Universitaire » sera mise en place à partir septembre 2026.

## 1.2 – Statuts de l’UFR : révision

Le Doyen présente la nouvelle version des statuts de l’UFR (annexe D – document adressé préalablement à l’ensemble des membres), qui ont été révisés suite à l’intégration de la Commission « Promotion Hospitalo-Universitaire » (article 8 « Les Commissions ») et du Département Universitaire de Maïeutique (article 10 « Les Départements »).

Ceci induit notamment la modification de la dénomination de l’UFR qui devient l’Unité de Formation et de Recherche (UFR) de Médecine, Maïeutique et Métiers de la Santé.

Quelques ajustements ont été également réalisés à la marge.

Après un échange, les statuts ainsi révisés sont soumis à l’avis du Conseil. Ils sont approuvés à l’unanimité. Ils seront transmis à l’Université pour validation en Conseil d’Administration du 26 juin 2026. Leur mise en application sera effective à partir de juillet 2026.

Madame Morgane COURRIOL, élue étudiante, remercie l’équipe de gouvernance au nom de l’ensemble des promotions Sage-Femmes pour la prise en compte des demandes et remarques formulées dans le cadre de la création du Département Universitaire de Maïeutique, et la bonne collaboration qui s’est instaurée dont la poursuite est vivement souhaitée.

## II – QUESTIONS ADMINISTRATIVES

---

### 2.1 – Informations relatives au Prix Marius Renoux 2026

Le Doyen CLAVELOU rappelle le contexte de ce prix : en 1980 l’Université d’Auvergne a accepté un legs effectué par Madame RENOUX en vue de la création d’un prix portant le nom de Marius Renoux. Les produits de ce legs sont distribués chaque année sous la forme de prix décernés aux internes les mieux classés lors des Epreuves Classantes Nationales. Une somme est conservée pour fleurir la sépulture, qui se trouve au cimetière de Beaumont, comme prévu au testament.

Il précise que des problèmes d’organisation administrative au sein des services centraux de l’Université n’ont pas permis de mettre en œuvre cette mesure en 2023 et 2024.

Depuis la dernière réforme du 3<sup>ème</sup> cycle, sont récompensés les étudiants clermontois lauréats des quatre principales filières, à savoir pour le prix 2026 et au titre des EDN 2024-2025 :

- **Biologie :**  
Monsieur **Anatole MALOIGNE**  
Service de Génétique Médicale CHU Clermont-Ferrand (Dr Fanny LAFFARGUE)
- **Spécialités Médicales :**  
Monsieur **Hakim COGNARD**  
Service d’Anesthésie Réanimation CHU Clermont-Ferrand (Pr Emmanuel FUTIER)
- **Spécialités Chirurgicales :**  
Madame **Faustine ACIER**  
Service d’Ophtalmologie CHU Clermont-Ferrand (Pr Frédéric CHIAMBARETTA)
- **Médecine Générale :**  
Monsieur **Quentin MARONNAT**

Il soumet à l’approbation des membres du Conseil les propositions suivantes, déterminées en fonction du montant des produits du legs :

- montant du prix 2026 par lauréat : **350 euros**,
- attribution de la somme de **100 euros** permettant de fleurir la sépulture à Toussaint.

Ces propositions reçoivent un avis favorable unanime.

### III – ENSEIGNEMENT

#### 3.1 – Demande d'accréditation à délivrer le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques

Monsieur le Doyen CLAVELOU soumet à l'approbation des membres du Conseil le dossier de demande d'accréditation à délivrer le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques (DFASMa) rédigé conformément à la demande du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en date du 04 mars 2026 (annexe E).

Il indique que cette sollicitation fait suite à la publication au Journal Officiel du 20 février 2026 de l'article du 11 février 2026 portant sur la formation du deuxième cycle des études de Maïeutique. Le deuxième cycle ainsi rénové s'appliquera à compter de la rentrée universitaire 2026 pour les étudiants ayant débuté leur formation en septembre 2024. Les universités devront être accréditées en vue de délivrer le DFASMa sur la base de cette nouvelle ingénierie.

Après validation en CFVU et en CME, le dossier d'accréditation devra être déposé en ligne à partir du 15 mai 2026 pour être présenté au CNESER en juin/juillet 2026.

Il rappelle que l'intégration universitaire de l'Ecole de Sage-Femme doit quant à elle être effective au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2027.

Après discussion, cette demande d'accréditation est approuvée à l'unanimité.

#### 3.2 – Calendrier des examens, 2<sup>ème</sup> période, année universitaire 2025/2026

Le Doyen soumet à l'approbation du Conseil le calendrier des examens de 2<sup>ème</sup> période, présenté par année d'études, document préalablement adressé à l'ensemble des membres pour un examen attentif (annexe F).

Aucune remarque particulière n'étant formulée, notamment de la part des élus étudiants, ce calendrier est approuvé à l'unanimité.

#### 3.3 – Formation Continue

La parole est donnée à Madame Coraline BONDIEU, Responsable Administrative Adjointe, qui présente les points suivants :

##### • Créations d'habilitations de D.I.U. et tarifications au titre de l'année universitaire 2026/2027

Intitulé de la formation	Description Public ciblé	Effectifs	Tarification
<b>D.I.U. Santé Mentale et Innovations Numériques</b>  Responsable pédagogique : <b>Pr Ludovic SAMALIN</b>	<b>Objectifs</b> Les objectifs de ce Diplôme Inter-Universitaire sont de permettre au participant d'acquérir les compétences nécessaires pour : - Comprendre les enjeux théoriques et pratiques liés à l'usage des technologies numériques en santé mentale, - Évaluer la qualité, la sécurité et la pertinence clinique des outils numériques (applications, dispositifs connectés, plateformes de télésanté, etc.),	<b>Minimum :</b> <b>15</b> pour l'ensemble du DIU <b>(7 pour Clermont-Fd)</b>  <b>Maximum :</b> <b>60</b>	<b>Tarif réduit :</b> (étudiants UCA et autre université) <b>350 €</b>  <b>Tarif plein :</b> <b>890 €</b>

<p><i>Partenaire :</i> <i>Université de Bordeaux</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer ces technologies dans les parcours de soins de façon individualisée et responsable,</li> <li>- Développer ou piloter un projet d'innovation numérique dans un établissement ou une pratique libérale,</li> <li>- Analyser les implications éthiques, déontologiques, réglementaires et organisationnelles de l'usage du numérique en psychiatrie et en psychologie.</li> </ul> <p><b><u>Organisation</u></b></p> <p><b><u>Durée de la formation :</u></b> 1 année universitaire, 84 heures d'enseignement + 1 heure d'examen</p> <p><b><u>Calendrier de la formation :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enseignements en distanciel de janvier à juin (assiduité obligatoire au minimum 80% pour être autorisé à se présenter à l'examen)</li> <li>- 6 sessions de 1,5 jours tous les mois (sauf mars deux sessions)</li> <li>- Une session d'une journée en présentiel en juin incluant l'examen final (note mini à 10/20)</li> </ul> <p><b><u>Public ciblé</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>FI :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Étudiants en 3ème cycle des études de Médecine/Pharmacie</li> <li>- Etudiants en Master de psychologie</li> <li>- Etudiants IPA</li> <li>- Doctorants en lien avec les sciences de la vie, la santé mentale ou numérique</li> </ul> </li> <li>• <b>FC :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Médecins ou Pharmaciens</li> <li>- Ergothérapeutes, orthophonistes, IDE, IPA...</li> <li>- Psychologues</li> <li>- Directeurs d'établissements en lien avec la Santé (expérience dans le champ de la santé mentale)</li> </ul> </li> </ul>		
<p>D.I.U. <b>Infectiologies fongiques et parasitaires au XXIème siècle</b></p> <p>Responsable pédagogique : <b>Dr Céline NOURRISSON</b></p> <p><i>Partenaires :</i> <i>Universités de Grenoble, Saint-Etienne et Lyon-Est</i></p>	<p><b><u>Objectifs</u></b></p> <p>Les objectifs de ce Diplôme Inter-Universitaire sont de permettre au participant d'acquérir les compétences nécessaires pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser le diagnostic microscopique, sérologique et moléculaire du paludisme et des autres infections causées par des parasites sanguins humains ainsi que de la toxoplasmose.</li> <li>- Connaître les règles d'interprétation de la sérologie de la toxoplasmose ainsi que l'intérêt et les limites de chacune des techniques.</li> <li>- Maîtriser le diagnostic microscopique, sérologique et moléculaire des principales infections digestives causées par des nématodes, cestodes, trématodes, protozoaires et microsporidies.</li> <li>- Connaître les bases théoriques des principales infections tissulaires ou de larva migrans causées par des nématodes, cestodes, trématodes.</li> </ul>	<p><b><u>Minimum :</u></b> <b>11</b> pour l'ensemble du DIU <b>(3 pour Clermont-Fd)</b></p> <p><b><u>Maximum :</u></b> <b>20</b></p>	<p><b><u>Tarif réduit :</u></b> (étudiants UCA et autre université) <b>1 500 €</b></p> <p><b><u>Tarif plein :</u></b> <b>2 300 € FCNF</b> <b>2 800 € FCF</b></p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître les bases théoriques et acquérir l'expérience pratique du diagnostic des principales ectoparasitoses.</li> <li>- Acquérir les bases théoriques et l'expérience pratique des techniques de mycologie conventionnelle, de sérodiagnostic fongique et d'identifications moléculaires</li> <li>- Acquérir les bases théoriques et l'expérience pratique du diagnostic histologique des parasitoses et des mycoses.</li> </ul> <p><b>Organisation</b></p> <p><u>Durée de la formation :</u> 1 année universitaire, 105 heures d'enseignement + 2 heures d'examen final</p> <p><u>Calendrier de la formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enseignements de décembre à mai</li> <li>- 5 modules de 20 à 24h espacés d'environ 1 mois (assiduité obligatoire)</li> <li>- Examens théoriques et/ou pratiques à chaque fin de module (noté sur 20)</li> <li>- Examen final en juin (noté sur 60 - note éliminatoire à 5/20)</li> </ul> <p><b>Public ciblé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- FI : Étudiants en 3ème cycle de Médecine ou de Pharmacie (Biologie Médicale ou autre DES)</li> <li>- FC : Biologiste médical (médecin ou pharmacien)</li> </ul>		
--	---	--	--

Après discussion, ces deux demandes de création de D.I.U. et leur tarification sont approuvées à l'unanimité (annexe G et H).

• **Renouvellements/modifications d'habilitations de D.U./D.I.U.**

Cursus visé et responsable pédagogique	Objet de la demande
<p>D.I.U. <b>Pratiques Médicales en Santé au travail pour la Formation des Collaborateurs Médecins</b></p> <p><i>En présentiel</i></p> <p>Responsable pédagogique : <b>Pr Frédéric DUTHEIL</b></p>	<p><b>Renouvellement avec modifications substantielles au titre de l'année universitaire 2025/2026</b></p> <p><b>I) Autres renseignements</b> 1/ Précisions sur les prérequis : Les médecins étrangers hors UE (PADHUE) pourront s'inscrire au DIU sous le statut FI mais au même tarif que les FC</p> <p><b>II) Modalités de Contrôle des Connaissances</b> Modification de validation pour la Soutenance en fin d'année 4 : validée/non validée (au lieu de 10/20)</p> <p><b>III) Règles de délivrance du diplôme</b> Règles générales : Pour valider leur année ou obtenir leur diplôme, les apprenants doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Années 1 et 2 : Obtenir une moyenne générale d'au moins 10/20 à la partie théorique ET valider l'exercice pratique</li> <li>- Année 3 : Valider l'exercice pratique</li> <li>- Année 4 : Valider l'exercice pratique ET valider la soutenance et le mémoire</li> </ul> <p>Compensation entre les UE (oui/non) : Non</p>

	<p>En cas d'échec à la première session, une seconde session est-elle prévue ? : OUI en cas de moyenne générale inférieure à 10/20 pour les Années 1 et 2 ou en cas de non validation de la soutenance et du mémoire en année 4</p> <p><b>Effectifs années précédentes :</b></p> <table border="0"> <tr> <td><b>Année 2025-2026 :</b></td> <td>1A : 10 inscrits</td> <td>3A : 6 inscrits</td> </tr> <tr> <td></td> <td>2A : 9 inscrits</td> <td>4A : 9 inscrits</td> </tr> <tr> <td><b>Année 2024-2025 :</b></td> <td>1A : 11 inscrits</td> <td>3A : 9 inscrits</td> </tr> <tr> <td></td> <td>2A : 7 inscrits</td> <td>4A : 7 inscrits</td> </tr> <tr> <td><b>Année 2023-2024 :</b></td> <td>1A : 7 inscrits</td> <td>3A : 6 inscrits</td> </tr> <tr> <td></td> <td>2A : 10 inscrits</td> <td>4A : 10 inscrits</td> </tr> </table> <p><b>Tarifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tarif plein année 1 &amp; 2 : 4 800 €</li> <li>- Tarif plein année 2 &amp; 3 : 1 800 €</li> </ul>	<b>Année 2025-2026 :</b>	1A : 10 inscrits	3A : 6 inscrits		2A : 9 inscrits	4A : 9 inscrits	<b>Année 2024-2025 :</b>	1A : 11 inscrits	3A : 9 inscrits		2A : 7 inscrits	4A : 7 inscrits	<b>Année 2023-2024 :</b>	1A : 7 inscrits	3A : 6 inscrits		2A : 10 inscrits	4A : 10 inscrits
<b>Année 2025-2026 :</b>	1A : 10 inscrits	3A : 6 inscrits																	
	2A : 9 inscrits	4A : 9 inscrits																	
<b>Année 2024-2025 :</b>	1A : 11 inscrits	3A : 9 inscrits																	
	2A : 7 inscrits	4A : 7 inscrits																	
<b>Année 2023-2024 :</b>	1A : 7 inscrits	3A : 6 inscrits																	
	2A : 10 inscrits	4A : 10 inscrits																	
<p>D.U. <b>Pédagogie en Santé et en Sciences de la Vie</b></p> <p><i>En présentiel</i></p> <p>Responsable pédagogique : <b>Pr Ludovic SAMALIN</b></p> <p><i>Partenaires dans le cadre de l'Institut SVSAE : UFRs de Biologie, Odontologie et Pharmacie</i></p>	<p><b>Renouvellement sans modification substantielle au titre de l'année universitaire 2026/2027</b></p> <p><b>I) Composition du conseil de perfectionnement</b> Mise à jour de la liste des membres</p> <p><b>II) Autres renseignements</b> Mise à jour du tarif suite la demande d'augmentation de la Gouvernance : Tarif plein : 1393,00 € / Tarif étudiant : 947,00 €</p> <p><b>III) Equipe pédagogique</b> Mise à jour de la liste des membres et heures afférentes</p> <p><b>IV) Composition du jury</b> Mise à jour de la liste des membres</p> <p><b>Effectifs années précédentes :</b></p> <p><b>Année 2025-2026 : non ouvert (1 an sur 2)</b></p> <p><b>Année 2024-2025 : 13</b></p> <p><b>Année 2023-2024 : 22</b></p>																		

Après échanges, les membres du Conseil donnent un avis favorable unanime à ces deux renouvellements d'habilitations (annexes I et J – nouvelles maquettes).

• **Formations intra sur mesure**

Intitulé et responsable pédagogique	Client	Contenu	Proposition financière
<p><b>Situations de Crise</b> <b>Service d'Accueil des Urgences - Déchocage</b></p> <p>Responsable pédagogique : <b>Pr Thomas GODET</b></p>	<p><b>Centre Hospitalier de SAINT FLOUR</b></p>	<p><b>Objectifs pédagogiques :</b> Les stagiaires seront capables de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Savoir réagir face à une situation de crise au service d'accueil des urgences - déchocage.</li> <li>- Développer les compétences techniques <i>ad-hoc</i>.</li> <li>- Développer les compétences non-techniques <i>ad-hoc</i>.</li> </ul> <p><b>Programme pédagogique :</b> Les situations de crise suivantes pourront être abordées (liste non-exhaustive) :</p>	<p><b>Durée :</b> 1 journée de 7h</p> <p><b>Forfait groupe :</b> 2 500€</p> <p><b>Effectif :</b> 10 stagiaires maximum</p> <p><b>Total TTC : 2 500€</b></p>

<p>Formateurs :  <b>Pr Thomas GODET</b>  <b>Dr Mathilde LAPEYRE</b></p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accouchement inopiné</li> <li>- Réanimation du nouveau-né</li> <li>- Choc hémorragique pédiatrique</li> <li>- Arrêt cardio-respiratoire pédiatrique</li> </ul> <p><b>Public concerné :</b></p> <p><u>Professionnels paramédicaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Infirmiers anesthésistes diplômés d'Etat (IADE)</li> <li>- Infirmiers diplômés d'Etat (IDE)</li> <li>- Aides-soignants (AS)</li> </ul> <p><u>Personnels médicaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Médecins urgentistes</li> <li>- Médecins anesthésistes-réanimateurs</li> <li>- Chirurgiens</li> </ul> <p><b>Effectif visé :</b>  Un groupe de 10 apprenants</p> <p><b>Modalités pratiques et Moyens pédagogiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La formation sera dispensée en présentiel dans les locaux du Centre Hospitalier de Saint-Flour</li> <li>- Emargement obligatoire</li> <li>- Attestation universitaire de formation professionnelle</li> </ul>	<p><i>Hors frais de restauration des 2 formateurs qui seront à la charge du CH de Saint Flour</i></p>
<p><b>Situations de Crise au Bloc Opératoire</b></p> <p>Responsable pédagogique :  <b>Pr Thomas GODET</b></p> <p>Formateurs :  <b>Pr Thomas GODET</b>  <b>Dr Mathilde LAPEYRE</b></p>	<p><b>Centre Hospitalier de SAINT FLOUR</b></p>	<p><b>Objectifs pédagogiques :</b>  Les stagiaires seront capables de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Savoir gérer les situations de crises au bloc opératoire et salle de surveillance post-interventionnelle</li> <li>- Connaître les facteurs humains et savoir les gérer</li> <li>- Savoir communiquer en situation de crise</li> <li>- Connaître les outils de résolution et d'aide à la gestion de situations de crise</li> </ul> <p><b>Programme pédagogique :</b>  Les situations de crise suivantes pourront être abordées (liste non-exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrêt cardio-respiratoire au bloc opératoire</li> <li>- Intubation difficile non prévue</li> <li>- Choc hémorragique en per-opératoire</li> <li>- Hémorragie du post-partum</li> <li>- Situation critique d'origine technique</li> <li>- Réanimation néo-natale</li> <li>- Choc anaphylactique ...</li> </ul> <p><b>Public concerné :</b></p> <p><u>Professionnels paramédicaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Infirmiers anesthésistes diplômés d'Etat (IADE)</li> <li>- Infirmiers de bloc opératoire diplômés d'Etat (IBODE)</li> <li>- Aides-soignants (AS)</li> </ul> <p><u>Personnels médicaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Médecins anesthésistes-réanimateurs</li> <li>- Chirurgiens</li> </ul>	<p><b>Durée :</b>  1 journée de 7h</p> <p><b>Forfait groupe :</b>  2 500€</p> <p><b>Effectif :</b>  12 stagiaires maximum</p> <p><b>Total TTC : 2 500€</b></p> <p><i>Hors frais de restauration des 2 formateurs qui seront à la charge du CH de Saint Flour</i></p>

		<p><b>Effectif visé :</b> Un groupe de 12 apprenants</p> <p><b>Modalités pratiques et Moyens pédagogiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La formation sera dispensée en présentiel dans les locaux du Centre Hospitalier de Saint Flour</li> <li>- Emargement obligatoire</li> <li>- Attestation universitaire de formation professionnelle</li> </ul>	
--	--	--	--

Après échange, les formations intra sur mesure présentées sont approuvées à l'unanimité.

• **Tarifification des diplômes, au titre de l'année universitaire 2026/2027**

Le tableau présenté, qui comprend l'augmentation demandée par la gouvernance de l'Université, est une version modifiée des tarifs présentés en séances des 12 janvier et 23 février 2026, complétée en ce qui concerne les formations courtes (annexe K).

Après discussion, la version complétée des tarifs proposés reçoit un avis favorable unanime des membres du Conseil.

**3.4 – Stages des étudiants dans les centres hospitaliers non universitaires**

Monsieur CLAVELOU indique que Messieurs Alexandre LAUTRETTE, Directeur des Etudes, Xavier MOISSET et Hervé LOBBES, responsables du second cycle, et Julien DUBREUCQ, PU-PH de territoire en Psychiatrie Adulte centrée sur les périnatalités, exerçant au Centre Hospitalier de Montluçon et enseignant référent pour l'Allier, ont poursuivi la démarche de mise en place des stages dans les centres hospitaliers non universitaires, validée par l'UFR et le CHU, et à ce titre ont visité une grande partie des établissements concernés. Il les remercie pour cet investissement.

Le Professeur DUBREUCQ et le Docteur LOBBES sont invités à exposer cette mise en place : contexte (enjeux de formation et de territoire), état des lieux, organisation, timing, cadre pédagogique, conditions matérielles, synthèse et améliorations à venir (annexe L).

Madame Alexia BRAJON, élue usager, déclare que les étudiants sont très satisfaits de l'ouverture de ces stages en périphérie et de la réalisation des visites sur site ; ils étaient d'ailleurs favorables et demandeurs de cette mesure. Leurs retours sont pour l'instant excellents et ils restent dans l'attente de terrains de stages supplémentaires.

**IV – QUESTIONS DIVERSES**

---

**4.1 – Elections aux Conseils Centraux de l'Université Clermont Auvergne**

Le Doyen rappelle que les élections aux Conseils de l'UCA se dérouleront du 24 au 26 mars 2026 par voie électronique : Conseil d'Administration (CA), Conseil des personnels enseignants et enseignants chercheurs (CP2E), Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) et Conseil de la Recherche (CR).

**4.2 – Election Doyen-Directeur de l'UFR**

Monsieur CLAVELOU annonce que l'appel à candidature au poste de Doyen-Directeur est paru sur le site de l'UCA le 04 mars dernier. Il sera relayé par mail à tous les enseignants et par voie d'affichage dans le hall de l'UFR.

Il communique à nouveau le calendrier électoral :

- candidatures ouvertes jusqu'au 30 avril 2026 à 12 heures,
- scrutin le 11 mai 2026 (à bulletin secret),
- prise de fonction le 31 mai 2026 à minuit.

#### 4.3 – Visite HCERES

Monsieur le Doyen fait un retour des visites d'évaluation HCERES qui se sont déroulées les 03 et 04 mars 2026. Il s'agissait de deux visites coordonnées : celle de l'Université Clermont Auvergne et celle du CHU, avec deux groupes spécifiques. Le 16 mars a également eu lieu la visite dédiée au CIC, mais sur laquelle il ne communiquera pas car exclusivement centrée sur le versant hospitalier.

Sa participation avait été sollicitée à deux réunions :

- une à l'Université en présence de deux représentants de l'Institut Sciences Fondamentales (Physique et Mathématiques) et quatre représentants de l'Institut SVSAE (Biologie, Médecine, Odontologie et Pharmacie). Plusieurs questions clés ont notamment été abordées :

- . la santé au sein de l'UCA qui semble être mal identifiée dans le pré-rapport fourni : les Doyens l'ont éclairé sur leurs rôles et leurs spécificités qui s'éloignent des parcours LMD,
- . le principe de subsidiarité et l'organisation administrative de l'Université I-SITE avec six instituts, avec encore une fois la place de la santé dans ces instituts,
- . comment concevoir l'éventuelle suppression des UFRs,
- ... concernant la santé, l'évolution de l'Institut SVSAE reste un élément de discussion qui, s'il devait aboutir, doit être réfléchi à l'aune de la subsidiarité.

- une au CHU, en présence notamment de la Directrice Générale, de la Présidente de la CME, de la Directrice du Centre Jean Perrin et des trois Doyens de santé, évaluation placée sous la direction de Monsieur Eric BELISSANT, Conseiller Santé au Ministère de la Santé et ancien Doyen de Rennes.

Madame le Professeur Isabelle BARTHELEMY, Présidente de la CME, précise que cette évaluation était axée sur la structuration, l'organisation et les liens entre le CHU et les UFRs en Santé, et sur l'organisation du CHSU (conseil chargé de la politique croisée entre UFRS, DRCI, administration hospitalière et médecins hospitaliers). Les questions étaient orientées sur l'existence d'une bonne coordination et d'une bonne entente entre la DRCI et les UFRS. Il a été répondu qu'une très bonne dynamique s'est installée depuis plusieurs années, toutes les structures travaillant dans le même sens.

Le Professeur Frédérique PENAULT-LLORCA, Directrice du Centre Jean Perrin, confirme cette volonté à travers la convention tripartite hospitalo-universitaire et la réactivation/mise en place de commissions qui représentent des espaces de communication importants. Elle leur a stipulé que la partie prospective hospitalo-universitaire est à différencier de l'aspect recherche.

Le Professeur Anthony BUISSON, Directeur de la DRCI, intervient sur les aspects recherche : il a resitué aux évaluateurs le contexte actuel avec le changement pour un département d'évaluation des établissements, avec une vision plus stratégique, coordination et structuration de la recherche. Des réponses ont pu être apportées à la plupart des questions qui ciblaient surtout la gouvernance et la place du CHU vis-à-vis du CRBSP. La dynamique de recherche et la volonté de travailler au niveau du site ont été saluées. Des conseils ont été donnés notamment en termes de « recentrage » ou de meilleure lisibilité sur les thématiques d'excellence.

La parole est également donnée au Professeur Matthieu JABAUDON-GANDET qui a copiloté, avec le Professeur PICKERING, la visite d'évaluation du CIC : il indique que l'évaluation était orientée vers la recherche et a permis d'aligner la stratégie de site hospitalo-universitaire au nouveau cahier des charges, visant à développer une réelle structure d'interface translationnelle entre les équipes de recherche clinique et les UMR INSERM.

L'ambiance était plutôt favorable. Le retour de cette évaluation (rapport écrit) est attendu avant l'été 2026.

Monsieur CLAVELOU ajoute que le CHU va être prochainement visité par la HAS dans l'optique d'une certification. A la demande des Professeurs PHAM DANG et BARTHELEMY et de Monsieur TERRAL, un mail va être adressé à l'ensemble des étudiants leur rappelant le rôle hautement important qui est le leur dans le cadre de cette visite, notamment en ce qui concerne le respect des règles élémentaires d'hygiène et la protection des données des patients. Il les remercie par avance pour leur implication dans ce processus.

#### 4.4 – Congrès de Médecine Intégrative

Le Doyen revient sur un évènement dont la presse s'est fait l'écho (La Montagne, l'Express...) et qui a pu être perçu comme une dérive de l'UFR, à savoir l'organisation du congrès de Médecine Intégrative dans les locaux du site Dunant les 20 et 21 mars 2026.

Il souhaite préciser le contexte et réaffirmer sa position, qui est inchangée depuis plusieurs semaines.

Il indique avoir reçu, à la demande du Président de l'Université et avec son appui, deux organisateurs référents de cette manifestation qui souhaitaient la création d'un DU/DIU de Médecine Intégrative : un avis défavorable leur a été donné jugeant la formation non pertinente et notamment faute de référent universitaire (dans la même logique, et dans le cadre de sa mission R3C, il a également opposé un refus à la demande de construction d'une Formation Spécialisée Transversale émanant du collège universitaire de Médecine Intégrative).

Toujours avec le même soutien, un deuxième rendez-vous a été sollicité pour l'organisation de ce congrès, prévu initialement sur le site de Vulcania. En effet, argumentant que les finances liées aux recettes générées par les différents stands et les frais demandés par la structure Vulcania n'étaient pas en adéquation, ils souhaitaient donc trouver un lieu universitaire pouvant les accueillir. Compte tenu des disponibilités et des capacités d'accueil des salles sur le site de l'Université, seules les UFRs de Médecine et de Pharmacie étaient en mesure de les recevoir, les locaux de l'Ecole de Droit étant en cours de rénovation. Après concertation, un accord leur a été donné dans le cadre d'une mise à disposition des locaux payante, mais le Doyen leur a clairement exprimé son refus d'y participer.

Devant les vives réactions suscitées par l'annonce de ce congrès, les médecins du Puy-de-Dôme et les quelques universitaires qui s'y étaient engagés initialement ont annulé leur participation. Le logo du CHU, utilisé sans aucun accord préalable, a été retiré tardivement du programme et des affichages.

Ces articles de presse sont apparus à la suite d'une plainte déposée à l'ARS locale, relayée au Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins qui a lui-même alerté le Conseil National. Un courrier explicatif précisant la position du Doyen leur a été adressé. Des contacts ont aussi eu lieu avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur pour clarifier les faits.

Ce congrès s'est malgré tout tenu, mais sans la présence d'aucun médecin en exercice du Puy-de-Dôme.

#### 4.5 – Répéteur WIFI

Madame Gaëlle ROBERT, Directrice Administrative, indique que le problème de WIFI au niveau de la salle 169.1, dédiée au bureau des élus étudiants, a été pris en charge par la Direction des Systèmes d'Information (DSI). Un répéteur WIFI a été installé qui devrait apporter une nette amélioration, mais celle-ci reste toutefois à vérifier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h.

Le Doyen-Directeur  
Pierre CLAVELOU

